

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2009

OBJET
de la Délibération

**REVISION DE LA
ZONE DE
PROTECTION DU
PATRIMOINE
ARCHITECTURAL
ET URBAIN
(ZPPAU)**

Date de convocation du Conseil Municipal

19 mai 2009

Date d'affichage : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme OLIVIERO à M. JARNO

Mme LE DOARE à Mme GREZE

M. DERRIEN à Mme LE STRAT

REVISION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (ZPPAU)

Rapport d'Alain LE MAPIHAN

La commune de Pontivy est couverte actuellement par une zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU), créée par arrêté du 1^{er} décembre 1993, cette zone permet la protection du centre-ville, périmètre divisé en 4 quartiers différents, ainsi que cinq périmètres de protection pour les monuments historiques suivants :

- L'église Saint-Mériadec à Stival
- La fontaine Saint-Mériadec
- La chapelle Sainte-Tréphine
- La chapelle et la croix de la Houssaye
- L'ancien manoir de la Villeneuve ou ferme du Gros Chêne.

La ZPPAU, située sur les quartiers médiéval et impérial du centre-ville, nécessite une révision pour être complétée et précisée dans son contenu et dans son règlement, pour être mise à jour au regard de la préoccupation paysagère, et pour être éventuellement ajustée dans sa délimitation.

La réflexion qui sera menée dans le cadre de cette étude, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France, doit répondre à un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine existant, d'une part pour conforter l'identité de la ville, et, d'autre part, pour permettre son renouvellement et sa revitalisation dans le respect de son patrimoine.

Cette étude a pour objectifs :

- Identifier et décrire les éléments patrimoniaux présents sur le territoire de la commune de Pontivy,
- Identifier et révéler les qualités architecturales, paysagères et urbaines sur l'ensemble du territoire de la commune de Pontivy en les situant dans l'histoire de la ville,
- Identifier et décrire les nouveaux patrimoines,
- Mettre en cohérence et harmoniser les logiques de protection du patrimoine et de développement équilibré de la ville,
- Travailler en concertation, informer et sensibiliser les élus et les habitants de la ville à ce patrimoine,
- Disposer d'un outil de gestion du patrimoine utilisable dans le cadre des différentes réflexions et projets d'aménagement et d'urbanisme (à intégrer dans les documents d'urbanisme, les prescriptions réglementaires nécessaires).

Le budget alloué à cette étude pourra être co-financé par l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne et la ville de Pontivy

Nous vous proposons :

- D'approuver le lancement de l'étude de la révision de la ZPPAU,
- D'autoriser le Maire à procéder à la consultation de bureaux d'études,
- De solliciter auprès de l'Etat et de la Région Bretagne le financement conjoint de l'étude et toutes subventions correspondantes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication par un affichage en mairie pendant un mois et par une mention insérée dans les journaux locaux d'annonces légales.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 26 mai 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**